

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 004-4451/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association ACGD - Théâtre Massalia pour l'organisation du festival "En ribambelle" et la diffusion d'une œuvre en milieu scolaire - Approbation d'une convention MET 18/8091/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de la politique culturelle votée le 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence se donne notamment comme objectif de soutenir des manifestations culturelles et artistiques métropolitaines à partir des principes suivants :

- La mise en réseau et la mutualisation des ressources culturelles et artistiques ainsi que des moyens à l'échelle métropolitaine et/ou par bassins de vie ;
- La contribution à l'attractivité du territoire ;
- Le renforcement de l'identité métropolitaine.

Ces projets et leurs opérateurs pourront être soutenus à partir des critères suivants (au moins deux de ces critères sont nécessaires pour solliciter un soutien métropolitain) :

- Le périmètre d'intervention considérant l'implication de plusieurs communes de la Métropole (au minimum 5).
- Les grands événements ou festivals affirmant une identité métropolitaine (programmations déconcentrées privilégiant un équilibre urbain/rural et leur circulation sur plusieurs territoires et bassins de vie à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence).
- Le rayonnement à l'échelle régionale, nationale et/ou internationale, la dimension européenne et/ou méditerranéenne participant à la promotion culturelle et artistique du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son institution.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

L'association ACGD – Théâtre Massalia bénéficie du Label ministère de la Culture « Scène conventionnée Art, Enfance et Jeunesse », elle a pris depuis quelques années une orientation métropolitaine.

ACGD – Théâtre Massalia propose en lien avec la Criée – Théâtre national de Marseille « En Ribambelle », un festival des arts de la marionnette et de l'objet pour tous à partir d'un an. Ce temps fort existe depuis 2014.

Le Festival « En Ribambelle » présente sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence une programmation de spectacles issus des arts de la marionnette et de l'objet, en particulier des créations dans leur premier temps d'exploitation. Ce festival a pour objectif de soutenir les artistes du territoire métropolitain à trouver leur premier public et à permettre aux œuvres d'être vues et prêtes à tourner dans le monde entier.

Il s'agit aussi bien entendu de faire découvrir les arts de la marionnette et de l'objet à un large public de la Métropole.

Une programmation d'une douzaine de spectacles est proposée dans quatre lieux à Marseille, quatre lieux de Scènes et Cinés, le théâtre Comoedia à Aubagne, le théâtre de Fontblanche à Vitrolles, le Forum de Berre l'Etang et l'espace François Mitterrand à Allauch. Des programmations cinématographiques sont associées dans les cinémas des communes concernées. Des ateliers de pratiques artistiques et expositions sont proposées dans certains lieux. La communication et la billetterie sont mises en œuvre en mutualisant les forces des structures partenaires.

En 2017, le festival a touché 5 728 personnes dont 1 717 enfants en scolaires de 3 à 10 ans. Les tarifs sont de 3 à 10 euros pour les familles et de 3 à 6 euros pour les scolaires.

Pour réaliser le festival « En ribambelle » et la diffusion d'une œuvre en milieu scolaire (maternelle) dans différentes communes de la Métropole, l'association sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 25 600 euros en 2018, répartie entre 20 000 euros (n°GU 2018_00922) pour la déclinaison métropolitaine hors Marseille du festival « En ribambelle » et 5 600 € (n°GU 2018_00951) pour la diffusion d'une œuvre en milieu scolaire dans des écoles rurales de la Métropole.

La Métropole propose un financement à hauteur de 25 600 euros de subvention. Les budgets prévisionnels des deux actions pour 2018 sont respectivement de 59 710 € pour l'action « En Ribambelle » et de 5 600 euros pour l'action de diffusion d'une œuvre en milieu scolaire, ces deux documents sont joints à la convention annexée à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association ACGD – Théâtre Massalia d'un montant de 25 600 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le BPMF du Territoire du Pays d'Aix pour le Budget Culture métropolitain, nature budgétaire 65 748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON